CDOS ESSONNE

Commission Développement Durable, Sports de Nature, Sport-Santé (DDSNSS).

Date de la réunion : 6 mai 2017 à la MDCS de Mennecy

Assistaient : Beaussart Pascal (CD aviron), Chicoisne Cécile (CD EPGV), Cléret Michel (CD FSGT), Coppi Jean-Claude (CD retraite sportive), Courtal Gérard (CDOS), Denibas Daniel (CD UFOLEP), Fregnet Pierre (CD FSCF), Le Rouzic Michel (CD cyclotourisme), Maury Candice (CD karaté et D.A), Tournier Martial (CDOS).

I. Point d'information sur l'évolution de notre environnement institutionnel

Gérard Courtal fait le point sur l'évolution des politiques publiques, désormais plus sociétales. L'environnement du sport se modifie et cela se lit à travers les priorités déclinées par diverses formations : Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Essonne (CESEé), Structures administratives ayant à construire le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services des Usagers au Public de l'Essonne (SDAASP), « Conférences » du Sport organisées en 2016 par le Département, avec le concours du CDOS 91 (Les « Actes » sont à venir).
Il est loisible de tirer de tout cela quelques enseignements, à toutes fins utiles, pour l'avenir.

A) Le CESEé .
Il a priorisé 5 thèmes de travail: l'accès au soin, la mobilité*, le logement, l'emploi, le vivre ensemble*.

La *mobilité* et le *vivre ensemble* sont deux axes des politiques publiques sur lesquels la Commission DDSNSS du CDOS 91 peut avoir à connaître, de par son action régulière, tandis que la question de l'emploi, cruciale, nécessite de notre part et sur notre champ d'intervention davantage de transversalité, avec, notamment, un chef de file qui demeure à identifier.

B) Le SDAASP.
J'ai participé, au titre du CDOS 91, aux travaux de l'atelier « Sport, Culture, Loisirs » qui a ciblé 4 pistes de réflexion :
L'utilisation des équipements culturels et sportifs et le *maillage territorial*.
La répartition des rôles entre les différents acteurs lorsqu'il y a *compétence partagée.*
La gestion de *l'écart* entre l'*offre* publique et la *demande* de l'usager (nouvelles formes de pratiques et nouvelle demande).
Les difficultés du *déplacement* vers l'offre culturelle et /ou sportive.

Ces 4 voies nous concernent et pourraient être approfondies à notre échelle.

C) Les Conférences du Sport. :

4 axes, proposés pour l'instant en actions prioritaires, ressortent de la Séance plénière du 15 octobre 2016 mais leur stabilisation est, actuellement, en stand by. Pour mémoire, on peut citer :
La sensibilisation des *jeunes* *essonniens aux bienfaits d'une *pratique sportive régulière*.
L'*accompagnement* des associations sportives dans leurs démarches de *mécénat,*

L'*accès* aux équipements sportifs des personnes en situation de *handicap*,
La *visibilité des manifestations sportives* dans le Département.
Soit deux axes sur 4 sur lesquels le CDOS 91 apporte certains éléments de réponse observables.

II. Relevé des conclusions sur les points de l'Ordre du jour.

2 -1. Réactions à ce qui a été évoqué en point I.

Les sectorisations se multiplient. Dans le cadre du programme « *Essonne mobilité* », porté par le Département, 4 zones ont été établies : Nord Est, Nord Ouest, Sud Est, Sud Ouest, ce qui peut se résoudre en un Grand Nord, urbain et un Grand Sud, rural.
On ne dispose pas d'un diagnostic social mais il est permis de se demander si l'on n'est pas confronté à deux zonages territoriaux distincts, l'un qui absorberait l'essentiel des ressources publiques, l'autre qui connaîtrait durablement des « carences » qui ne sont guère compatibles avec l'idée de développement.
D'où ce triple questionnement qui impacte :
* la ruralité (L'intercommunalité de Milly la Forêt est plus étendue que celle de Grand Paris Sud),
* la mobilité (99 % des déplacements utilisent la voiture et les liaisons douces constituent un problème récurrent auquel il est répondu par l'usage du VTT, devenu, de fait, le « vélo des champs »). A signaler également le développement des engins à propulsion électrique qui circulent sur… les pistes cyclables.
* les priorités en matière d'allocation de ressources (certaines subventions sont dirigées, en GRS, par exemple, vers un club urbain qui n'est pas représenté aux Championnats de France tandis qu'un club rural, qui est, lui, représenté dans ce même championnat, ne perçoit pas de subventions.)

En tout état de cause, l'observation des modifications sociologiques demande à être menée car le développement des pratiques sportives lui est corrélé.

2 -2 Un nouveau diagnostic doit-il être établi ?

Il est signalé que ce ne sont pas les visées prospectives qui font défaut dans le département et bien des projections sont faites pour les 10 ans à venir.
Certaines disciplines (Cyclotourisme, Randonnée Pédestre, Aviron notamment) ont intégré dans leurs perspectives de développement, la nécessité de se rapprocher du Tourisme et de la Culture.
Ce qui n'est peut être pas suffisamment fait , c'est, d'une part, le récolement, avec une mise à jour circonstanciée et aussi régulière que possible , de ce qui se fait, saison sportive par saison sportive, et, d'autre part, une cartographie des territoires sur lesquels s'effectue une véritable transversalité qui croise la pratique sportive, l'intérêt touristique et la dimension culturelle illustrée principalement par le patrimoine et des manifestations de promotion d'un territoire (Méréville, par exemple).
Les dimensions bien-être et sport santé pourraient prendre place dans ces espaces de transversalité et qui mettent en valeur un territoire donné.

Le Sud Essonne apparaît particulièrement bien placé pour répondre à cette demande et le RER D est l'axe de pénétration pertinent. Bien des acteurs sont concernés : Le P N R du Gâtinais Français, les collectivités « irriguées », la Région IDF, les Communautés de communes, etc

La question du Transport collectif est, décidément, au cœur du développement de ces secteurs de l'activité sportive, toujours important pour le commerce local et l'animation des collectivités.
En dernière analyse, il faut être au clair sur le sens que l'on met derrière « la mise en valeur du Département de l'Essonne » et sur les facteurs qui permettront en externe une meilleure lecture de « l'identité essonnienne » en se posant des questions simples, comme celle-ci :« Qu'est ce l'Essonne donne à voir quand on réside à Lille ? » .

Tous ces apports réflexifs ne répondent pas précisément à la question mais l'identification porte principalement sur le Sud Essonne et sur une sectorisation plutôt rive gauche de la Seine.
Faut- il commencer à se concentrer sur ce côté de la Seine là, afin de rôder une méthode de repérage de la transversalité et de la mutualisation des moyens, selon une triangulation Evry-Etampes-Milly la Forêt, ou « Entre Seine - Essonne - Ecole » ? (A suivre)

2-3 « Le changement politique n'a pas « réveillé » certains dossiers demeurés pendants.

La commission a relevé que des dossiers, pourtant prometteurs en matière de démarche participative et d'intelligence collective comme celui de la CDESI et du PDESI, semblaient avoir perdu leur caractère d'actualité alors que le Département était un maître d'ouvrage bien identifié en la matière et actif.
De tels espaces de concertation et de production de documents de synthèse apparaissent nécessaires.
Faut-il désormais entendre que d'autres schémas, comme le Schéma Départemental de Santé, vu l'urgence sociale, sont davantage prioritaires ? Cela se peut mais encore faut-il que cela soit porté à connaissance…
*Il serait bon que le Président du CDOS 91 saisisse par lettre le Conseil Départemental sur cette mise en sommeil qui ne manque pas d'inquiéter le Mouvement Sportif Essonnien sur l'utilisation actuelle d'espaces dédiés aux activités sportives de nature.

2-4 Les formes de pratique transversales.

Il est évident qu'un programme comme le Sport Santé ne peut se développer que dans une approche transversale, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour une manifestation au caractère monodisciplinaire avéré.

Ce qui paraît notable par contre, c'est la lecture d'une transversalité « naturelle » à l' échelon local, alors que l'espace intercommunal apparaît comme un lieu qu'il faut impulser du dehors, le volontarisme des nouveaux décideurs étant souvent amené à composer avec des pratiques culturelles et sociales bien enracinées dans la vie locale locale .

Il est proposé, pour les villes ou les espaces communautaire qui possèdent une certaine culture de la transversalité, de leur conférer un label de Ville Santé.
L'attribution de ce label suppose un cahier des charges en phase avec des critères départementaux (lieux de pratique identifiés, lieux de formation de cadres, convention avec les espaces culturels, avec les entreprises, dans le cas du R S E, etc..) et une signalétique mentionnant que la ville ou le village est labellisé Sport Santé.

Et pourquoi pas une Maison Départementale du Sport Santé ?

2 -5 La dimension départementale des manifestations et la citoyenneté.

Il est avancé, comme un quasi postulat, *que, « désormais, l'intérêt départemental ne semble valoir que s'il y a intérêt économique ».*
Certes, la dimension citoyenne n'est pas négligeable mais, dans la pratique, elle va souvent de soi à travers le fair-play, le respect de la règle, la promotion du sport féminin et la lutte contre les incivilités, voire contre toutes les formes d'exclusion.

Pour ce qui est de la pratique régulière, celle qui s'inscrit dans les calendriers, la dimension départementale des manifestations devient par contre beaucoup plus délicate à envisager désormais dans le temps long, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les subventions.
Ainsi donc, certaines épreuves comme les Régates d'Aviron de Corbeil-Essonnes deviennent biennales, tandis que les Championnats de l'Essonne, dans cette même discipline, ne sont plus subventionnés.

D'autres manifestations comme le Tournoi de GRS de Corbeil Essonnes, se poursuivent malgré une baisse des subventions, tandis que le Rassemblement du VTT essonnien, qui regroupait jusqu'à 4000 participants, a été arrêté il y a deux ans.

Pour ce qui est des nouvelles orientations des moyens en faveur des quartiers prioritaires, l'aspect « dimension départementale » ne semble pas être un préalable car les objectifs sont autres - il y faut de la gratuité, de la montée en compétence du pratiquant, des espaces dédiés ouverts, des éducateurs formés, etc - mais une vigilance doit s'exercer afin de savoir dans quelle mesure le monde rural ne tend pas à devenir, lui aussi, un monde où sévit l'exclusion.

Un programme, de portée générale, s'impose aussi à partir du constat suivant: certains jeunes sont « tirés vers le haut » par l'exemplarité et le dévouement que manifestent à leur égard d'autres jeunes.

Or, que fait-on pour ces jeunes qui ont valeur d'exemple ? Une lettre de félicitations, une médaille, témoignent d'une reconnaissance, soit, mais il faut aller plus loin. Quid d'une valorisation entreprise en faveur d'autrui dans un CV? Quid d'une Validation des Acquis de l'Expérience adaptée et valant allègement dans un cursus ?
Cela paraît être une idée qui doit être mieux portée par les décideurs qui ont en charge la jeunesse.

2- 6 Quels lieux d'action et de coordination?

La « maison des clubs » peut apporter bien des solutions aux bénévoles souvent confrontés à la lourdeur des tâches d'administration et de gestion. Il reste moins de temps disponible pour l'animation et le nombre des bénévoles n'est pas en hausse
Une telle structure, pour les petits clubs qui n'ont pas de personnel permanent et pour lesquels les applications de la Loi Notre génèrent bien de l'incompréhension, serait à multiplier.
L'« interco » devrait s'efforcer de répondre à cette nouvelle note de complexité.

Conclusion:
Il fallait bien que l'on parlât pour conclure du CNDS. Son évolution semble aller dans le sens qu'il faut que les clubs présentent des projets communs, ce qui, à terme, peut se traduire par une dévalorisation de l'échelon local en tant qu'espace de proximité et par une perte en ligne pour la citoyenneté.

Quant à l'évolution vers cette marchandisation que sous tend la démarche de sponsorisme – elle est à distinguer du mécénat toutefois -, les personnes présentes à la réunion s'inscrivent

en faux contre cette dérive d'« hypermarchandisation » du Sport alors que celui-ci, quand il est organisé, exerce, de par l'action de ses clubs, une mission de service public à laquelle doivent être accordés des moyens durables.

III. La suite à donner à la réunion du 6 mai 2017.

Le compte-rendu de la réunion est établi point après point de l'Ordre du jour.
Il appert que certains éléments évoqués auraient mérité qu'on s'y attardât davantage.
Néanmoins, à partir de ce qui est rapporté ci-avant, il apparaît possible de dégager 4 ou 5 pistes qui mériteraient approfondissement
C'est pourquoi le *renseignement de la fiche ci-jointe à retourner avant la fin du mois de juin 2017* pourrait orienter les voies à suivre en vue de notre prochaine réunion.

Le Secrétaire Général,
Gérard Courtal